RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212900864-20251210-202551-DE

Conseil Municipal du 10 décembre 2025
Délibération n°2025/51

05 - Demande de subvention au Département pour le volet 1 du Pacte Finistère 2030 - Programme 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 11** **Votants : 11**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël LE GALL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur LE GALL Jean-Noël, Maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame LECANON Valérie, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au Maire.
Madame KERVERN Laurence, Madame GOASGUEN Marie-Catherine, Monsieur MONBEL Yann, conseillers délégués.
Madame GODOC Morgane, Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur JACQ Laurent.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BUTEL Ketty, Madame SCIOU Anaïs, Monsieur MALLEJAC Florian, Monsieur GAUTARD Stéphane.

SECRÉTAIRE : Monsieur Le Maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame GODOC Morgane est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer, avant le 31/12/2025, le dépôt des projets d'investissements de la Commune pour le volet 1 du Pacte Finistère 2030, afin de permettre au Département d'attribuer, au printemps 2026, des subventions pour ces projets. Monsieur le Maire précise que 3 projets maximum peuvent être déposés par la commune et propose de retenir le projet de réfection de voirie et d'aménagement de la RD 33, dans le bourg d'Irvillac, dont la structure doit être renforcée en raison de son ancienneté et des travaux de remplacement de conduite d'eau potable qui viennent d'être remplacée.

Il ajoute que le montant de la participation de la Commune aux travaux de réfection et d'aménagement a été estimé à 96 167,50 € HT par le Département et l'assistant à maitrise d'ouvrage de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Département du Finistère, dans le cadre du volet 1 pour les travaux de réfection de voirie et d'aménagement de la RD 33 estimé à 96 167,50 € HT.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 11 décembre 2025.
Le Maire,
Jean-Noël LE GALL

MAIRIE D'IRVILLAC 29460